

lui permettrai certainement d'en parler—c'est qu'il ne peut faire d'affirmation quant aux proportions et moi non plus, parce que nous n'avons pas les données statistiques.

Par ailleurs, si l'honorable secrétaire d'État y consent, il est dans ses attributions d'exiger du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion une enquête à ce sujet afin d'avoir les données statistiques précises. C'est à ce moment-là que nous pourrions discuter.

Comme le député de Lotbinière semble impatient de soulever le problème, je lui cède donc la parole immédiatement, quitte à revenir sur la question, étant donné que c'est un de mes amendements.

M. Choquette: Monsieur le président, je serai très bref.

D'abord, je veux signaler au préopinant que je ne lance pas d'accusation contre le canal 4, ce qu'il fait. Il accuse le canal 4 de transmettre des émissions d'inspiration américaine. C'est lui qui formule l'accusation et, après l'avoir formulée, il nous révèle qu'il n'a aucune donnée statistique à l'appui de son affirmation. Donc, l'illogisme provient de lui et non de moi.

Pour ma part, ...

M. Grégoire: Monsieur le président, je crois que l'honorable député me permettrait d'apporter une correction. Si l'honorable député de Lotbinière veut bien, demain, prendre la peine de lire les débats, il constatera qu'en aucun moment, depuis le début de l'après-midi ou lors de la discussion du mois dernier, j'ai accusé le canal 4 de quoi que ce soit.

J'ai simplement invoqué l'argument que ce poste-là appartenant à des Américains, la culture française au Québec est-elle réellement protégée? J'ai bien pris soin de spécifier que je n'avais pas les données statistiques exactes, mais j'ai demandé qu'on les produise. Mais je n'ai pas accusé qui que ce soit.

Par ailleurs, une affirmation du député de Lotbinière disait:

... et l'on s'aperçoit que, justement, au canal 4, ce sont des émissions typiquement québécoises qui sont diffusées.

Il y en a, mais est-ce la majorité ou la minorité?

Que le député de Lotbinière relise les débats, demain, et il se rendra compte de ce que je viens de lui dire.

M. Choquette: Alors, monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger le débat, car je sais que le ministre est impatient de voir la situation progresser.

Cependant, c'est le député qui a fait allusion à la présentation de films américains.

Mais tout en faisant cette allusion-là, il n'est pas capable de nous donner des chiffres précis ou des statistiques à l'appui de ses assertions.

Cependant, je vais lui faire une petite suggestion. Si le député veut bien se rendre à la salle de lecture pour consulter l'*Action* ou *Le Soleil* de Québec et voir quelle est la programmation du canal 4, il constatera que, outre les films traduits, on présente souvent des films de provenance française, des productions essentiellement françaises. J'ai moi-même été témoin du fait que l'on présentait des films qui étaient essentiellement des productions françaises; je n'ai pas de statistiques, mais je le sais pertinemment.

Quant à la programmation comme telle, c'est bien facile. Que le député aille consulter *Le Soleil* ou l'*Action*, et qu'il regarde à la page du cinéma. D'ailleurs, en première page, il y a un index et on va lui indiquer à quelle page il trouvera la programmation des postes de télévision. Le député sait lire et il pourra s'apercevoir que la programmation du canal 4 est essentiellement, fondamentalement québécoise. Il le sait; c'est inutile de faire croire que ça pourrait être autrement.

Deuxièmement, lorsque le député dit que le canal 4 est contrôlé par des intérêts américains, je suis malheureusement dans l'obligation de dire, monsieur le président, que ce n'est pas conforme à la réalité, parce que le canal 4 et le canal 5, qui sont deux postes de télévision, sont contrôlés à grande majorité par des intérêts canadiens.

• (5.30 p.m.)

Voici comment la répartition se fait: 50 p. 100 des intérêts sont québécois, et le député le sait. M. Gaston Pratte, un Canadien français, est président.

M. Grégoire: Il ne possède qu'une seule action sur 10,000.

M. Choquette: D'accord, mais il est président du conseil d'administration.

L'administrateur général du canal 4 de Québec est M. Jean Pouliot, et le député de Lapointe aurait mauvaise grâce à faire des insinuations à l'effet que M. Jean Pouliot aurait intérêt à promouvoir une culture autre que la culture française, lui qui est le fils du docteur Adrien Pouliot, ancien vice-président de Radio-Canada, un des pionniers de la radio française de l'Ouest, et jamais je n'accepterai qu'on me dise que les Pouliot sont réfractaires à l'expansion de la culture française.

M. Grégoire: C'est de la démagogie!